



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية

السكرتاريه

ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**

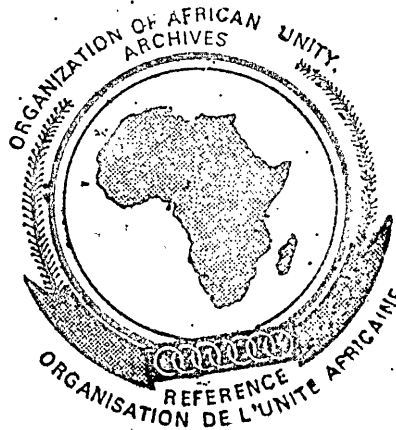
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * اديس ابابا *

CM/948 (XXXII) Add. 1

UNION DES PARLEMENTS AFRICAINS.

RENSSEIGNEMENTS GENERAUX



UNION DES PARLEMENTS AFRICAINS

- U. P. A. -

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1 - HISTORIQUE

- 27 Janvier 1975

Déclaration d'Abidjan relative à la création d'une Union des Parlements Africains signée par les Présidents d'Assemblée de Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Cameroun, du Gabon, de Mauritanie, le Président du Conseil Législatif du Zaïre, le Ministre de l'Agriculture de l'Ile Maurice et le Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Congo.

Désignation d'un Comité de Réflexion et de Travail comprenant le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Ile Maurice, la Mauritanie, le Sénégal et le Zaïre. Sont associés aux travaux de ce Comité : Burundi, Centrafrique, Haute Volta, Madagascar, Mali, Rwanda et Togo.

- Novembre 1975

Réunion à Luxembourg du Comité de Réflexion qui décide de s'adjoindre des représentants du Gabon, du Ghana, du Kenya, du Nigéria, de la R.A. d'Egypte, du Swaziland et de la Tunisie.

- 11/13 Février 1976

Réunion du Comité à Abidjan afin d'élaborer les statuts de l'Union des Parlements Africains.

Le Comité, en raison de l'état d'avancement de ses travaux, s'érige en Assemblée Constitutive et adopte les statuts de l'U.P.A.

Adhésion immédiate des neuf membres fondateurs (Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Mauritanie, Ile Maurice, Sénégal, Tunisie et Zaïre) donnant ainsi naissance à l'UNION DES PARLEMENTS AFRICAINS (U.P.A.).

- 7/8 Février 1977

1ère session du Comité Exécutif de l'U.P.A. à Nouakchott (R.I. de Mauritanie).

- 9/11 Février 1977

1ère Conférence de l'U.P.A. à Nouakchott (R.I. de Mauritanie).

- 7/9 Septembre 1977

2ème session du Comité Exécutif de l'U.P.A. à Abidjan (côte d'Ivoire).

- 13/14 Mars 1978

3ème Session du Comité Exécutif de l'U.P.A. au CAIRE (R.A. d'Egypte).

- 15/16 Mars 1978

2ème Conférence de l'U.P.A. au CAIRE (R.A. d'Egypte). (1)

2 - B U T S

L'Union des Parlements Africains s'est assignée deux buts essentiels:

- Contribuer au renforcement du rôle et du prestige de l'institution parlementaire en s'inspirant des valeurs africaines fondamentales ;

- Contribuer au règne de la liberté, de la justice et au fonctionnement effectif de la démocratie représentative en Afrique.

Pour ce faire, elle favorise les contacts entre Parlementaires africains d'une part et entre Parlementaires africains et ceux du reste du monde d'autre part.

Elle oeuvre également à l'établissement progressif d'une véritable communauté juridique africaine et contribue - dans la mesure de ses moyens - à la réalisation des objectifs de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.)

3 - S T R U C T U R E S

L'Union des Parlements africains est une organisation régionale africaine composée des Parlements des Etats membres de l'OUA qui adhèrent à ses statuts.

Chaque Parlement constitue un Groupe National.

En outre, peuvent être admis comme membres d'honneur les anciens Parlementaires ou d'autres personnalités africaines ayant rendu d'éminents services à l'U.P.A.

(1) Sont programmées :

- 4è session du Comité Exécutif du 25 au 27 Septembre 78 à YAOUNDE
- 5è session du Comité Exécutif du 19 au 21 Février 79 à Rabat
- 3è Conférence de l'U.P.A. du 22 au 24 Février 79 à Rabat.

4. ORGANES

* LA CONFERENCE

C'est l'organe suprême de l'Union.

Elle se réunit tous les ans en session ordinaire mais peut être convoquée en session extraordinaire sur décision du Comité Exécutif ou à la demande des 2/3 des Groupes Nationaux.

Des représentants des pays africains non parlementaires et des Organisations Internationales peuvent y assister en qualité d'observateur.

La Conférence discute des questions intéressant l'Union, l'Afrique et le monde et adresse ses recommandations aux Gouvernements et Organisations intéressés.

La Conférence élit le Président de l'Union parmi les Présidents de Groupes Nationaux - qui sont de droit Vice-Présidents de l'Union - ainsi que les membres du Comité Exécutif.

La Présidence de l'Union est actuellement assurée par Monsieur Philippe YACE, Président de l'Assemblée Nationale de Côte-d'Ivoire et Président du Groupe National Ivoirien, qui a été élu en 1976.

Une résolution spéciale, votée par la 1ère Conférence de l'U.P.A. réunie à Nouakchott, a prorogé le mandat du Président YACE pour une période de deux ans.

* LE BUREAU

Il se compose du Président et des Vice-Présidents de l'Union.

Il se réunit sur convocation de son Président.

Le Bureau arrête le projet d'ordre du jour de la Conférence qu'il convoque, propose la désignation du Secrétaire Général et de son adjoint, prend toutes mesures susceptibles de réaliser les buts de l'Union dans l'intervalle des sessions de la Conférence et oeuvre au rapprochement et à la coopération avec d'autres Organisations Internationales.

* LE COMITE EXECUTIF

Il se réunit deux fois par an en session ordinaire et peut être convoqué en session extraordinaire avec l'accord préalable de la majorité absolue des Groupes Nationaux.

Il se compose d'un représentant par Groupe National. Celui-ci peut être remplacé par un suppléant préalablement désigné. Le mandat de ses membres va d'une Conférence ordinaire à la suivante.

Ses attributions sont variées : il convoque la Conférence dont il élabore l'ordre du jour, il peut instituer des commissions d'étude permanentes ou provisoires, il propose l'admission des nouveaux membres, il arrête le budget de l'Union et le soumet à la Conférence etc ...

LE SECRETARIAT GENERAL

C'est l'organe de liaison entre les Groupes Nationaux et l'Union ainsi qu'entre l'Union et les Organisations Internationales.

Il est provisoirement assuré par l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, sous la responsabilité du Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale, M. Samuel KOUAME.

5. PAYS MEMBRES

Sont membres de l'U.P.A., en date du 1er.07.78, les seize pays suivants :

ALGERIE - CAMEROUN - COTE D'IVOIRE - EGYPTE - GABON - GAMBIE - LESOTHO - LIBERIA - MAROC - MAURITANIE - ILE MAURICE - SENEGAL - SIERRA LEONE SOUDAN - TUNISIE - ZAIRE.

DJIBOUTI, le KENYA, la ZAMBIE et la HAUTE VOLTA ont manifesté leur désir d'adhérer à l'Union lors de la 3ème Conférence de l'U.P.A. qui doit avoir lieu à RABAT en Février 1979.

De nombreux pays africains, dotés ou non de Parlement, ont par ailleurs déjà assisté en qualité d'observateur aux travaux de l'Union, ainsi de plusieurs Organisations Internationales (O.N.U., Union Interparlementaire, Union Parlementaire Arabe, Parlement Latino-Américain, A.I.P.L.F., Parlement Européen).

6. SIEGE

Le siège de l'U.P.A. est fixé à Abidjan (Rép. de Côte d'Ivoire)

Adresse : B.F. 1381 à Abidjan

Téléphone : 32.35.26.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1979-03

Union of African Parliaments (UAP)

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9585>

Downloaded from African Union Common Repository